

ger un parent ou un ami, le meurtre peut sans honte être commis par surprise, en se cachant même.

Si le meurtre a pour objet la vengeance d'un affront, on doit aller au-devant de celui qui vous a offensé, pour le tuer de face, qu'il soit ou non sur ses gardes.

Souvent, chez les Mirdites, quand on ne peut arriver à tuer le meurtrier ou ses parents, ceux qui ont un sang à reprendre tuent un bel homme appartenant au village du meurtrier.

Après le meurtre, il y a toujours un repas de réjouissance dans la famille du meurtrier, qui célèbre la récupération du sang qui lui était dû et la constatation d'un acte de bravoure d'un de ses membres.

Comme j'essayais un jour de faire comprendre à un Mirdite combien ces meurtres accomplis froidement, sans risques, presque toujours par trahison étaient chose honteuse en d'autres pays, il me répondit : « Le Mirdite aime à entendre sa chanson », c'est-à-dire, que s'il risquait sa vie, il n'aurait peut-être pas la chance d'échapper à son adversaire et d'entendre parler de l'acte de bravoure qu'il a commis et des circonstances dans lesquelles il a recouvré sa sanglante créance. Parfois même un chant est composé en son honneur. Celui qui a repris un sang est un brave.

Les Mirdites ne veulent pas entendre parler de modifications à la loi Dukagini. Si après les efforts des autorités Impériales, quelques tribus ont paru consentir à ce qu'il y fût apporté des adoucissements, il est cependant bien rare que les montagnards renoncent à reprendre le sang qui leur est dû, j'en donnerai un dernier exemple qui fera connaître les mœurs étranges de cette population au XIX^e siècle.